

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 21/04/1937 21/04/1937

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 avril 1937

Numéro JO
n° 485 du 30/04/1937

Date du numéro
30 avril 1937

TEXTE INTÉGRAL

est rendu exécutoire le rôle pri mitif de la taxe sur les bicyclettes (exercice 1937), comprenant cinquante-sept articles et s'élevant à la somme «le huit cent soixante-dix francs.